



Syndicat Départemental Action Sociale **FO** de la Lozère

ilot Châtillon - Place du Soubeyran
48100 MARVEJOLS

Tél : 04 66 48 54 91

Mail : sdasfo48@orange.fr

Site internet : sdas-fo48.fr

JUIN 2022

Revendications de **FO** pour la CCN 66

- L'augmentation immédiate et minimum de la valeur du point à 5 euros ;
- L'amélioration immédiate des classifications par la suppression des 2 premiers échelons dans toutes les grilles non-cadre, la suppression du 1er échelon pour les cadres ;
- Création d'un échelon supplémentaire de fin de carrière ; les trois derniers échelons attribuent 50 points chacun ;
- La restitution de la majoration familiale de salaire ;
- L'augmentation d'au moins 50 points d'indice des coefficients d'internat ;
- L'attribution avec réintégration dans le salaire, de l'indemnité de sujétion spéciale à tous les cadres de classe 3 ;
- L'intégration du Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF) niveau 6, dans l'annexe 6, cadres classe 3, cadres techniciens ;
- L'intégration des surveillants de nuit qualifiés et des maîtresses de maison dans le secteur éducatif dans les annexes 3 et 10 ;
- L'augmentation de l'indemnité d'entretien à 20 Euros par jour (5,6 Minimum Garanti), pour l'octroi des jours fériés ;
- La création d'une grille spécifique pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et pour les délégués aux prestations familiales ;
- La revalorisation salariale du métier d'interprète en langues des signes diplômé de l'annexe 9 qui correspond au niveau 7 de qualification (master 2) ;
- La création d'une grille spécifique à la fonction de moniteur d'atelier, reconnaissance de la certification de branche Moniteur d'Atelier (CBMA) ;
- L'application sur tout le territoire de l'article 23 bis en lien avec la récupération payée des heures travaillées durant les jours fériés ;
- La généralisation systématique de l'application de l'article 39 à l'ensemble des salariés au moins une fois dans leur carrière sans critère d'attribution ;
- L'augmentation des grilles de classifications pour les paramédicaux.